

AMAP DE SAINT PEE SUR NIVELLE - CONTRAT POULET

Période du contrat : avril-septembre 2014

Date limite de remise du contrat : le 31 mars 2014

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :
 HELBIDEA / Adresse :
 Tel Domicile : Mugikor / portable :
 Pas de mail. Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
 - à régler d'avance l'achat de ses produits.
 - à prendre en compte les aléas de production
 - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
 - à participer à la réunion bilan avec les producteurs
- Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Producteur Jean Paul Aguer

64120 beyrie joyeuse

a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
 - à livrer l'AMAP et à être présent le **lundi de 18h30 à 19h sur le lieu de distribution.**
 - à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.
- Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le...../...../2014

Signature du producteur

CONTRAT POUR 13 LIVRAISONS

TYPE DE PRODUIT	NOMBRE DE POULETS PAR LIVRAISON		MONTANT LIGNE
Grand Poulet * (1,800 kg x 7,5 €/kg = 13,50€ TTC	...	13 X 13,50 € TTC	= 175.50... TTC
* le poids supplémentaire sera payé en fin de contrat	Montant total TTC		= 175.50...€ TTC
	<input type="checkbox"/>	Règlement de l'intégralité, en 1 chèque	
	<input type="checkbox"/>	Règlement en 5 chèques (montant total TTC /)	= ...35.10...€ TTC
Dont TVA à 5,5 % - (montant TTC / 1,055) =			€

LIVRAISONS LE :14 , 28 avril , 12 ,26 mai , 9 ,23 juin , 7 , 21 juillet , 4 , 18 aout , 1 , 15 , 29 septembre

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat du producteur au moment de la signature des contrats, établis à l'ordre du producteur **Jean Paul AGUER.**

Le producteur les encaissera en début de contrat (1 chèque) ou en début de mois (2 chèques)

AMAP

Saint Pée sur nivelle

REÇU

AGUER JEAN PAUL

64120 BEYRIE SUR JOYEUSE

L'adhérent (nom) M de l'AMAP Saint Pée /Nivelle a confirmé son engagement d'achat de POULETS, correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de **AGUER JEAN PAUL**

TYPE DE PRODUIT	NOMBRE DE POULETS PAR LIVRAISON		MONTANT LIGNE
Grand Poulet * (1,800 kg x 7,5 €/kg = 13,50€ TTC	...	13 X 13,50€ TTC	= 175.50...€ TTC
* le poids supplémentaire sera payé en fin de contrat	Montant total TTC		= 175.50€ TTC
	<input type="checkbox"/>	Règlement de l'intégralité, en 1 chèque	
	<input type="checkbox"/>	Règlement en 2 chèques (montant total TTC /)	= ...35.10€ TTC
Dont TVA à 5,5 % - (montant TTC / 1,055) =			€

LIVRAISONS LE : 14 , 28 avril , 12 ,26 mai , 9 ,23 juin , 7 , 21 juillet , 4 , 18 aout , 1 , 15 , 29 septembre

Arduradunak / contact

AMAP POULETS : Daniel DELSOL - tél 06 89 36 57 26 - poupon71@orange.fr